

Commune de ROUVROY
Rue du 8 Septembre 41
6767 DAMPICOURT
tél. 063/58.86.60, fax 063/58.86.73.
Au Collège Communal



FORMULAIRE DE DEMANDE D'INTERVENTION FINANCIERE POUR NEUTRALISATION DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

100% du montant facturé avec un plafond de 100,00 euros TVAC/nid neutralisé.

NOM : Prénom :
DOMICILE : Rue N°
CP + LOCALITE Courriel :
Téléphone : Compte financier **sous format IBAN** :

Code BIC : _ _ _ _ _ _ _ _

Propriétaire/locataire[1] du bien suivant, **sis à ROUVROY** :

DOCUMENTS A JOINDRE :

COPIE DE LA FACTURE RELATIVE A LA NEUTRALISATION DU NID DE FRELONS ASIATIQUES, ETABLIE PAR L'OPERATEUR FORME PAR LE CRA-W. LA FACTURE REPREND LES INFORMATIONS SUIVANTES :

- le montant en euros TVAC de l'intervention/nid ;
- le lieu de l'intervention (adresse complète) ;
- la mention précise qu'il s'agit d'un nid de frelons asiatiques ;
- le type de nid (primaire, secondaire, satellite) ;
- la méthode de neutralisation (chimique, mécanique, etc.) ;
- le cas échéant, la mention de la deuxième intervention sur un même nid, accompagnée de la justification explicite ;
- au moins 2 photos du nid neutralisé (une prise de vue proche et une prise de vue éloignée avec un repère permettant de localiser exactement le nid). Une date de la prise de vue sur les photos est préférable mais pas obligatoire ;
- la preuve de l'encodage (extrait de capture d'écran ou autre) sur https://observatoire.biodiversite.wallonie.be/enquetes/frelon/ indiquant que le nid a été neutralisé (print screen ou déclaration sur l'honneur) ;
- la preuve du marquage du nid neutralisé au moyen d'une bombe de peinture en spray (photo ou autre) ;
- le nom de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et son numéro d'agrément CRA-W du SPW.

Je soussigné(e), (nom et prénom)
Déclare sur l'honneur que toutes les données contenues dans le présent formulaire de demande sont exactes et véritables et joins les documents nécessaires demandés.
M'engage à accepter le cas échéant, la visite de vérification sur place sur demande.
Fait à , le Signature :

Le paiement de l'aide communale interviendra au plus tard pour le 31 décembre de l'année concernée.

[1] Biffer la mention inutile